



Tromperie sur surface réelle du studio

Par **eve31000**, le **03/09/2007** à **01:12**

bonjour,

j'ai signé mon bail pour un studio de 30m². avec mon copain on a pris les mesures du studio et il s'avère qu'il ne fait que 25m². j'ai téléphoné à ma propriétaire et elle maintient que le studio fait 30m². le loyer est déjà assez cher et je refuse de payer autant pour un 25m². elle ne veut rien savoir. est-ce trop tard pour récupérer ma caution ainsi que mon premier loyer payé? il est écrit nulle part sur le bail que le studio fait 30m², elle l'a juste écrit que un papier destiné à la caf. que faire???